COMMUNE



DE MOUDON

RAPPORT DE LA COMMISSION

<u>Préavis no 26/18 : demande d'adhésion à l'Association Intercommunale de</u> Distribution d'Eau de Vusery (AIDEV)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 12 février 2018 à 19h à la salle du Conseil. Elle était composée de Messieurs Raphaël Tatone, Daniel Perret-Gentil en remplacement de Monsieur Baris Bostan et Michel Bula, rapporteur. Messieurs Samuel Zürcher et Aveni Iseni étaient absents, non excusés.

Nous remercions Madame Michèle Pidoux-Jorand, déléguée pour cet objet, qui a répondu à nos questions. La COGEFIN était également présente à cette séance.

La commission a passé en revue les statuts et le fait d'adhérer ou non à cette association. Il en ressort principalement que la commune pourrait rester autonome en matière de source et nappe phréatique, mais que le fait d'être raccordé à Vusery garantirait notamment une certaine sécurité en cas de grande sécheresse ainsi qu'une défense incendie pour le quartier de Chermet où la pression n'est pas optimale actuellement.

L'alimentation en eau de la Commune provient à 50% du Plan et à 50% de la source de Beauregard.

Un autre point important à relever est la subvention du financement du projet (estimé à 15 millions) à 25% de l'ECA et 24% de l'AF (Amélioration Foncière). Le solde étant à la charge des communes. Il est clair que si nous n'adhérons pas maintenant, ces subventions n'existeront plus. Un préavis suivra avec les détails financiers à l'horizon 2020.

La commission s'est également inquiétée de savoir si il y aurait un échange d'eau selon les consommations plutôt que des factures, il nous a été répondu par la positive.

Et de rajouter que d'après les calculs déjà effectués, il y aura assez d'eau pour nos propres ressources.

Dans le cas d'un refus, on devrait à moyen terme refaire le réservoir de Beauregard, l'alimentation des fermes et la pression en cas d'incendie ne suffirait pas.

La représentation de notre Commune dans l'Association se composerait de 3 sièges au législatif et un à l'exécutif. L'engagement serait d'une durée de 30 ans. Les statuts doivent être adoptés par toutes les Communes.

Pour toutes ces raisons, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis municipal N° 26/18 ;
- ouï les rapports de les commissions ad hoc et de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;
- 1. donne son accord à l'adhésion à l'AIDEV et à l'adoption formelle de ses status;
- 2. prend acte que l'adhésion à l'AIDEV entraînera à moyen terme une participation financière qui fera l'objet d'un préavis municipal au Conseil communal
- 3. prend acte que la participation à venir sera amortie en 10 ans maximum dès le versement de cette dernière

Michel Bula, rapporteur